**Réfection des toitures du site de formation de Ker Lann - Bruz**

**MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

n° CCI2025-10

Prestations intellectuelles

En application de l’article R2124-2 du Code de la Commande Publique

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT**

**◼** **Maître d’ouvrage**

Chambre de Commerce et d’Industrie Ille et Vilaine

2 avenue de la Préfecture

CS 64204

35042 RENNES CEDEX

Personne Responsable des Marchés / Signataire/ Ordonnateur

Monsieur le Président

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier

**◼ Cas n°1 le maître d’œuvre, dans le cas d’un titulaire individuel**

Nous soussignés, engageant la personne physique ou morale ci-après désignée dans le marché sous le nom « Le Maître d’œuvre »

Dénomination sociale :

Adresse

SIRET :

Personne signataire :

Qualité :

*Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

**◼ Cas n°2 le maître d’œuvre, dans le cas d’un groupement de personnes**

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(article R. 2142-24 du Code de la commande publique)*:

Dénomination sociale :

Adresse

SIRET :

Personne signataire :

Qualité :

*Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

❑ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

❑ pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

❑ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)*

❑ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. *(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

❑ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

❑ donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

❑ donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

❑ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

NOUS soussignés, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « Le Maître d’œuvre »

**1er cocontractant, mandataire du groupement, solidaire des autres cotraitants**

*(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)*

**2ème cocontractant**

*(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)*

**3ème cocontractant**

*(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)*

**4ème cocontractant**

*(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)*

Après avoir pris connaissance des dispositions du Code de la Commande Publique, du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de maîtrise d’œuvre approuvés par arrêté du 30 mars 2021, du cahier des clauses administratives particulières et de l’ensemble des documents du marché,

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

AFFIRMONS sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'elles encourent :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Compagnie d’assurance | N° de police |
| 1er cocontractant, mandataire |  |  |
| 2ème cocontractant |  |  |
| 3ième cocontractant |  |  |
| 4ième cocontractant |  |  |

CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1er sous-traitant | 2ème sous-traitant | 3ème sous-traitant |
| Compagnie |  |  |  |
| N° police |  |  |  |

La nature juridique de notre groupement est :

- conjoint / solidaire

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les candidats sont autorisés à présenter une offre sous la forme de groupement de leur choix. En revanche, après attribution, le groupement sera transformé en groupement solidaire.

**ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE**

**◼** 2.1 Caractéristiques principales et conditions d’exécution

Le présent marché est un marché de maîtrise d’œuvre au sens des dispositions du livre quatrième du Code de la Commande Publique portant sur les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d’ouvrage publique et à la maîtrise d’œuvre.

Il porte sur les études et le suivi des travaux de réfection des toitures du site de formation de Ker Lann à Bruz. Il s’agit plus particulièrement de réhabiliter les toitures bac acier d'un bâtiment de 14 000 m². Les toitures à réhabiliter sont organisées sous forme de sept "barrettes" de 1 350 m² à 3 000 m² .

Conformément aux dispositions des articles R2113-4et suivants du Code de la Commande Publique, la mission confiée à l’équipe de maîtrise d’œuvre est une mission de base décomposée en :

* une tranche ferme commprenant les éléments de missions suivant : ESQ, AVP, PRO
* une première tranche conditionnelle comprenant les éléments de mission suivants : ACT
* une deuxième tranche conditionnelle comprenant les éléments de mission suivants : VISA, DET, AOR et GPA

Les compétences sont a minima des compétences en maîtrise d’œuvre.

**◼** 2.2 Contrôle technique et coordination SPS

Pour l’exécution du présent marché, le maître d’ouvrage sera assisté d’un contrôleur technique agréé et d’un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le concepteur devra leur soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études et devra obtenir l'avis favorable de celui-ci sur les dispositions techniques retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

**◼** 2.3 législation applicable

Les pièces contractuelles du marché sont énumérées à l’article 4 du CCAP.

**◼** 2.4 Durée du marché

Date prévisionnelle de livraison des travaux : juin 2027

Le marché démarre à compter de :

* la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;

Il se termine à la fin de l’année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l’achèvement de la mission de maîtrise d’œuvre.

La durée globale prévisionnelle d’exécution du marché de maîtrise d’œuvre est estimée à 24 mois mois, hors année de parfait achèvement.

**ARTICLE 3 - MONTANT DES HONORAIRES**

**◼** 3.1 Rémunération de la maîtrise d'œuvre en mission de base :

Montant estimatif des travaux (24/10/2024) : 2 200 000 € HT

Taux de rémunération : …………….%



Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT : ………..

Montant TVA (au taux de 20%) : ………..

Montant TTC : ………

L’annexe 1 à l’acte d’engagement précise la répartition des honoraires pour chacun des co traitants

Le forfait de rémunération de la maîtrise d’œuvre est provisoire suivant les articles R2194-1 et R2432-7 du Code de la Commande Publique.

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

**◼** 3.2 Rémunération de la maîtrise d'œuvre en missions complémentaires :



Soit un montant exprimé en chiffres et en euros :

Total HT : ………

Montant TVA (au taux de 20%) : ………

Montant TTC : ………..

L’annexe 1 à l’acte d’engagement précise la répartition des honoraires pour chacun des co traitants

Le forfait de rémunération du maître d’œuvre est forfaitaire et définitif.

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

**ARTICLE 4 – FORME DU PRIX**

Le marché est passé à prix forfaitaire.

L’offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l’acte d’engagement (mois Mo).

Le mois zéro (m0) servant de base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l’offre finale en cas de négociations ou dialogue compétitif, par le maître d'œuvre.

**ARTICLE 5 – COMPTE(S) A CREDITER**

(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)

Nom de l’établissement bancaire : ………………………………

Numéro de compte : ………………………………

**ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT**

Les articles 10 à 12 du CCAG MOE sont complétés par les dispositions de l’article 10 du CCAP

**ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE**

Il sera fait application des règles relatives à la sous-traitance précisées aux articles L2193-1 et suivants et R2193-1 et suivants du code de la Commande Publique.

Le titulaire

🞎 n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

🞎 envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

❒ *Cas d’une entreprise unique :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |
|  | **TOTAL =** |  |

(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

❒ *Cas d’un groupement :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nature de la prestation **(\*)** | Sous-traitant devant | Montant de la prestation |
| et cotraitant concerné | exécuter la prestation | €TTC |
| 1er cotraitant, mandataire  2ème cotraitant |  |  |

(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

**ARTICLE 8 - AVANCES**

Le marché fait l’objet d’une avance selon les dispositions du Code de la Commande Publique (art L2191-2 et suivants, R2191-3 et suivants).

Le montant de l’avance est fixé à 5% du montant initial TTC du marché.

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire unique  ou groupement solidaire sans répartition des paiements  ou 1er cotraitant (mandataire) | ❒ accepte de percevoir l'avance  Montant TTC  ❒refuse de percevoir l'avance |
| 2ème cotraitant | ❒ accepte de percevoir l'avance  Montant TTC  ❒refuse de percevoir l'avance |
| 3ième cotraitant | ❒ accepte de percevoir l'avance  Montant TTC  ❒refuse de percevoir l'avance |
| 4ième cotraitant | ❒ accepte de percevoir l'avance  Montant TTC  ❒refuse de percevoir l'avance |

**ARTICLE 9 – SIGNATURE DU MARCHE PAR LA MAITRISE D’ŒUVRE**

Fait en un seul original

A , le

|  |  |
| --- | --- |
| Le mandataire, co traitant n°1, | Le co traitant n°2 |
| Cachet et signature | Cachet et signature |

|  |  |
| --- | --- |
| Le co traitant n°3, | Le co traitant n°4 |
| Cachet et signature | Cachet et signature |

**ARTICLE 10 - ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**◼** 10.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous.

Montant du marché hors taxe :

Montant de la TVA : (Taux : .................. %)

Montant du marché TTC :

Montant en lettres (en T.T.C.) :

**◼** 10.2 Les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

**◼** 10.3 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Rennes, le :

Le maître d’ouvrage

Signature